

Règlement d'emploi et d emise en oeuvre de la compagnie antichar de division blindée et de l'escadron antichar de régiment de cavalerie légère blindée équipés de V.A.B. Hot

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement d'emploi et d emise en oeuvre de la compagnie antichar de division blindée et de l'escadron antichar de régiment de cavalerie légère blindée équipés de V.A.B. Hot : approuvé le 26 juin 1987, sous le n° 3383/DEF/EMAT/EMPL/EE/51/DR / Ministère de la Défense ; Etat-Major ; Bureau Emploi

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique
France, Bureau Emploi - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : A.I.A.T., 1987

Description matérielle : 1 vol. (57 p.) : ill. ; 30 cm

Sujet - Nom commun : Chars d'assaut -- France -- Règlements